

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.5.1.46

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 14 JUILLET 2023 à 09h30 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
02/06/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pascale GOMES a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :
08/06/2023

ABSENTS EXCUSES

Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Pierre YVROUD.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 20

OBJET : CESSION DE MATERIELS INFORMATIQUES A LA SOCIETE HPE

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, son article L.5211-10 ;

VU les statuts en vigueur à la Communauté d'Agglomération Melun val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

VU la délibération n°2021.6.10.149 du 22 novembre 2021 approuvant la convention de financement par fonds de concours su système d'infrastructure mutualisé du système d'information ;

VU la décision n°2023-44 du Maire de Melun portant cession d'un ancien serveur à la CAMVS du 24 mai 2023 ;

CONSIDERANT que l'infrastructure mutualisée au bénéfice des grandes villes et de la CAMVS, acquise en 2015 et arrivée au terme de sa garantie en 2022 ;

CONSIDERANT le renouvellement de l'infrastructure mutualisée en 2022 ;

CONSIDERANT que les anciens serveurs DELL Omnicube ne sont pas économiquement réparables ;

CONSIDERANT ainsi l'état des serveurs et la proposition faite par la société HPE à la CAMVS de lui céder ;

DECIDE

Article 1er : **DE CEDER** de gré à gré les serveurs DELL Omnicube, immatriculés :

DEL8009700 Dell Simplivity power Edge R720 (TAG-9NW5Q22, TAG-3YNF642, TAG-7YNF642, TAG-C2Q5Q22, TAG-GXNF642 et TAG-C4YWX12) à l'entreprise HPE,

Article 2 : **DE FIXER** le prix de la cession à 18 400€.

Adopté à l'unanimité.

Fait le mercredi 14 juin 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230614-51281-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/23

Publication ou notification : 16/06/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional